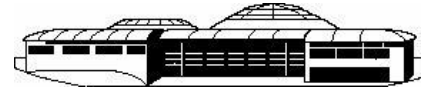


# Priorités de la 18<sup>e</sup> Assemblée législative



## **Gouvernance : Améliorer la responsabilité, la transparence et la collaboration**

Voici les mesures que prendra la 18<sup>e</sup> Assemblée législative pour changer ses façons de procéder :

1. Privilégier la collaboration et les relations bilatérales avec les gouvernements autochtones;
2. Faire avancer, peaufiner et mettre en œuvre les ententes d'administration des terres, de gestion des ressources et d'autonomie territoriale, y compris les initiatives suivant le transfert des responsabilités;
3. Améliorer la transparence et la responsabilité et renforcer le gouvernement de consensus;
4. Bâtir des relations des plus fortes avec les administrations communautaires et les parties prenantes;
5. Appuyer les initiatives conçues pour inciter les femmes à se porter candidates aux élections ténosées.

## **Coût de la vie**

Voici les mesures que prendra la 18<sup>e</sup> Assemblée législative pour abaisser le coût de la vie :

1. Augmenter le parc de logements sûrs et abordables, et trouver des solutions pour lutter contre l'itinérance;
2. Garantir la sécurité alimentaire en encourageant la production d'aliments locaux, les récoltes traditionnelles ainsi que la cogestion efficace des hardes de caribous et d'autres animaux sauvages;
3. Appuyer l'utilisation de technologies à haute efficacité énergétique dans les secteurs résidentiels, commerciaux et publics;
4. Accroître la production et le transport d'énergies renouvelables et non conventionnelles;
5. Collaborer dans le but de promouvoir les investissements fédéraux pour réduire le coût de la vie pour les résidents du Nord;
6. Mettre en œuvre un programme universel de service de garde abordable.

## **Éducation, formation et développement de la jeunesse**

Voici les mesures que prendra la 18<sup>e</sup> Assemblée législative pour encourager l'apprentissage continu, le développement des compétences, la formation et l'insertion professionnelle :

1. De concert avec des organisations existantes, appuyer un développement de la petite enfance de qualité;
2. Élargir les systèmes de soutien de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour améliorer les résultats scolaires ;
3. Favoriser les possibilités de développement de l'éducation postsecondaire, des formations professionnelles et des établissements d'éducation dans le Nord;
4. Bonifier les composantes culturelles des programmes d'enseignement et de revitalisation des langues autochtones;
5. Améliorer les programmes de renforcement des capacités pour nos jeunes.

## **Mieux-être et sécurité communautaires**

Voici les mesures que prendra la 18<sup>e</sup> Assemblée législative pour favoriser le mieux-être et la sécurité communautaires :

1. Mettre l'accent sur la santé mentale et les dépendances en assurant la prestation de services à l'aide de méthodes culturellement appropriées;
2. Prendre des mesures pour que les personnes âgées puissent continuer à vivre dans leur collectivité;
3. Favoriser la santé des familles en mettant de l'avant le mieux-être, la prévention, et une nutrition améliorée;
4. Adopter des mesures pour mettre fin aux crises familiales et à la violence dans nos collectivités;
5. Faciliter l'adoption de modes de vie sains et les occasions de leadership pour nos jeunes.

## **Économie, environnement et changements climatiques**

Voici les mesures que prendra la 18<sup>e</sup> Assemblée législative pour agir à titre de chef de file en matière de diversification économique et de gérance environnementale :

1. Réaliser des investissements stratégiques dans les infrastructures de transport et le développement de la main-d'œuvre et conclure des partenariats avec les entreprises du Nord et autochtones;
2. Investir dans les ressources renouvelables, l'agriculture, les arts, les pêches, la foresterie, le secteur manufacturier, le tourisme ainsi que les récoltes traditionnelles;
3. Améliorer la coordination et l'efficacité des systèmes de gestion des ressources et souligner l'apport du savoir traditionnel, des accords sur les revendications territoriales et du transfert des responsabilités;
4. En collaboration avec d'autres gouvernements et organismes, mettre en œuvre une stratégie pour